

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 9 avril 1864

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 1 p. (155r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 9 avril 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43093>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [9 avril 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin informe Oudin-Leclère que Favre l'avertit qu'Esther Lemaire a choisi Hebert comme avocat et que celui-ci ne pouvant plaider le 15 avril 1864, il lui a demandé de repousser l'audience le 6 ou le 13 mai. Il confie à Oudin-Leclère que plusieurs avocats ont refusé d'assurer la défense d'Esther Lemaire.

Mots-clés

[Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Hébert \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Lundi le 9 avril 1466

Monsieur Davin-duc de Bourgogne

M^r Faucon me fait priserme que
M^r Rebaut avoué choisi par ma
femme ne peut venir plaider le 13.
Il demande à M^r Faucon qu'il fasse
soit mardi ou mercredi venant à une
heure pour le 6 ou le 13 mai.
Il demande entende que l'audience
du 13 venant l'affaire sera renvoyée
ou au plus tard le 1er de juillet.

M^r Faucon le renvoie tout avis faire et le
jour qui aura été fixé après le
13^e si n'est possible.

Il faut sans doute subir la
torture de ses tentures et similiac
en me dis que M^r Godin a
subi le refus de plusieurs avocats
similiac aymer mes bon
avocats volontaires

Godin